

13 mars 2019

(19-1546)

Page: 1/5

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV)

La communication ci-après, reçue le 8 mars 2019, est distribuée à la demande de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

1 COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES, ORGANES ET GROUPES SUBSIDIAIRES

1.1 Avancement satisfaisant des préparatifs de la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires

1.1. La quatorzième réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) se tiendra du 1^{er} au 5 avril 2019 au siège de la FAO, à Rome (Italie). La plupart des documents de la CMP-14 (2019) sont désormais publiés sur le PPI.¹ En 2019, les travaux de la communauté de la CIPV seront axés sur les thèmes de la santé des végétaux et du développement des capacités.

1.2 Organes subsidiaires de la CMP

1.2. L'organe subsidiaire de la CMP de la CIPV, à savoir le Comité des normes, s'est réuni en novembre 2018. Il a recommandé deux projets de NIMP pour adoption à la CMP-14 (2019) (Exigences relatives à l'utilisation de la fumigation comme mesure phytosanitaire et les amendements de 2017 à la NIMP n° 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*)) et a examiné un projet de NIMP et un projet de spécification. Le Comité des normes a analysé les conclusions du Groupe de réflexion sur les normes pour les produits et les filières et a accueilli favorablement les propositions devant être présentées à la CMP-14 (2019). Il a examiné les recommandations du Groupe de travail sur les sujets et a ajouté plusieurs points à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*.

1.3. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, un autre organe subsidiaire de la CMP de la CIPV, a tenu en novembre 2018 une réunion au cours de laquelle il a examiné les travaux de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et du Sous-Groupe sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre et relancé les travaux sur la prévention et le règlement des différends. Plusieurs projets ont été examinés avec des partenaires, une stratégie et un processus d'élaboration de guides et de matériels de formation de la CIPV ont été approuvés, tout comme la finalisation des procédures figurant dans un manuel de procédures sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités.

1.3 Groupe de travail sur les sujets

1.4. Lors d'une téléconférence tenue en janvier 2019, le Groupe de travail sur les sujets a finalisé ses recommandations sur les propositions de sujets faisant suite au premier appel conjoint à proposition de sujets sur le thème "Normes et mise en œuvre" qui doivent être présentées à la CMP-14 (2019) et insérées dans le programme de travail de la CIPV. Les membres du Groupe de travail ont relevé les avantages d'une coordination plus étroite entre les activités de normalisation et les mises en œuvre au sein du secrétariat et des organes directeurs de la CIPV. Ils ont recommandé que le processus d'appel conjoint soit revu sur la base des enseignements tirés. Enfin,

¹ Documents de la CMP-14 (2019): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/cpm/>.

ils ont souligné la nécessité de renforcer les capacités en matière de normes et ont proposé l'organisation de séances de formation sur la présentation de sujets dans le cadre des ateliers régionaux de la CIPV.

2 NORMALISATION

2.1. En 2018, dix normes ont été adoptées², dont quatre NIMP, un traitement phytosanitaire (PT) et cinq protocoles de diagnostic (PD). En juillet, trois consultations ont eu lieu: une consultation portant sur quatre projets de NIMP, une autre sur un projet de spécification et une sur une recommandation de la CMP, et une période de notification des protocoles de diagnostic a été ouverte. Le projet de protocole de diagnostic pour le complexe *Bactrocera dorsalis* (2006-026) a fait l'objet d'une objection. Il a donc été révisé et présenté à nouveau pour la période de notification des protocoles de diagnostic en janvier 2019, sous le nom *Bactrocera dorsalis* (2006-026). Le projet est à présent officiellement adopté, portant ainsi à 29 le nombre de protocoles de diagnostic de la CIPV.

2.2. Le Groupe de travail d'experts a élaboré un projet de NIMP concernant les directives sur la gestion des risques phytosanitaires (2014-001), qui sera étudié de façon plus approfondie lors de la réunion du Comité des normes de mai 2019. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires travaille sur des communications présentées en réponse à l'appel à présentation de traitements phytosanitaires qui est en cours, et recommande que plusieurs traitements soient présentés pour consultation en 2019. Le Groupe technique sur le glossaire s'est réuni en décembre 2018 pour examiner les projets de NIMP à des fins d'harmonisation et s'est penché sur des termes spécifiques.

2.3. L'approche proposée par le Groupe de réflexion sur les normes pour les produits et les filières fera l'objet de discussions lors de la CMP-14 (2019). Eu égard au projet de Cadre stratégique 2020-2030, il importera que la communauté de la CIPV convienne d'une marche à suivre pour répondre à la fois aux besoins et aux préoccupations concernant ce sujet important.

3 MISE EN ŒUVRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3.1 Évaluations des capacités phytosanitaires

3.1. Le secrétariat de la CIPV a facilité l'exécution de l'évaluation des capacités phytosanitaires dans plusieurs pays (Nicaragua, Ouzbékistan, Palestine et Tunisie) dans le cadre de différents projets visant à mettre au point, sur le plan national, des stratégies de renforcement des capacités et des plans d'action, et à revoir la législation phytosanitaire en vigueur d'après les objectifs du projet. L'existence, au niveau national, de la stratégie de renforcement des capacités et du plan d'action visant à combler les lacunes du système phytosanitaire place les pays dans une position favorable pour tirer parti de possibilités de financement à l'échelle nationale et/ou internationale et aide les organisations internationales et les donateurs à comprendre les besoins des pays et à concentrer les ressources sur les priorités recensées.

3.2. Une stratégie d'évaluation des capacités phytosanitaires est élaborée sous le contrôle du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités afin d'améliorer l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires et sa mise en œuvre et d'en assurer davantage la promotion.

3.2 Guides et matériel de formation

3.3. Le secrétariat de la CIPV a finalisé l'élaboration de deux guides de la CIPV, l'un sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et l'autre sur la communication sur les risques phytosanitaires, en collaboration avec des experts du monde entier. Ces guides visent à aider les pays et les ONPV à mieux mettre en œuvre et de façon plus efficace les dispositions de la Convention et des NIMP pertinentes.

3.4. Les projets à venir incluent l'élaboration de guides de la CIPV sur la situation d'un organisme nuisible et la mise en œuvre de la NIMP n° 15 (*Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international*).

² Normes adoptées: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.

3.3 Projets

3.5. La réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de novembre 2018 représentait une possibilité pour les donateurs et les gestionnaires de projets de faire rapport sur leurs projets phytosanitaires et de rechercher des synergies afin de mettre en œuvre les activités au mieux et d'en promouvoir les résultats. Le secrétariat de la CIPV est en train d'élaborer une procédure en vue de renforcer, coordonner et échanger de la meilleure façon les expériences concernant les projets phytosanitaires.

3.6. Cinq principaux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités sont gérés par le secrétariat sous le contrôle du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

3.4 Ressources en ligne sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités

3.7. Le secrétariat travaille actuellement à la réorganisation du PPI (www.ippc.int) pour faciliter l'accès aux ressources sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités. La nouvelle page d'accueil permettant d'accéder à ces ressources présentera plusieurs catégories d'activités phytosanitaires et chacune d'entre elles rassemblera la totalité des NIMP, des recommandations de la CMP, des guides, du matériel de formation et des autres documents présentant un intérêt. Cette nouvelle structure permettra aux utilisateurs de bénéficier d'un accès complet à cette documentation.

4 PROMOTION DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES

4.1 ePhyto

4.1. La plate-forme ePhyto du secrétariat de la CIPV est pleinement opérationnelle. Trente et un pays sont actuellement enregistrés sur la plate-forme, et d'autres s'y enregistreront cette année, parmi lesquels des États membres des CE. Le système national ePhyto générique a été déployé dans les trois pays pilotes que sont Sri Lanka, le Samoa et le Ghana. Les premiers résultats indiquent que le système fonctionne comme prévu; Sri Lanka a déjà transmis des certificats phytosanitaires électroniques aux États-Unis, le Ghana a accueilli récemment une équipe d'experts pour faciliter les opérations et le Samoa devrait bientôt, lui aussi, échanger des certificats phytosanitaires électroniques. La CIPV compte établir un plan stratégique quinquennal pour ePhyto en avril, espère organiser un atelier régional sur ePhyto pour l'Afrique et le Proche-Orient cette année, et prévoit un symposium mondial sur ePhyto pour 2020.

4.2 Le commerce électronique

4.2. Le secrétariat de la CIPV a proposé un projet sur le commerce électronique à la CMP-14 (2019) dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui suppose une collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD).³ Ce projet devrait s'étendre sur cinq ans, avec un budget total de 530 000 USD. La gouvernance et les activités liées au commerce électronique seront financées et assurées grâce à des ressources extrabudgétaires fournies à cet effet.

4.3 Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

4.3. La deuxième réunion de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes s'est tenue du 5 au 9 novembre 2018 à Shenzhen (Chine). Les principaux messages et faits saillants de cette réunion sont les suivants:

- L'étape du conditionnement est très importante pour éviter la contamination par des organismes nuisibles. En ce qui concerne les inspections, tous les points de contact possibles devraient être pris en compte dans les mesures à venir afin de garantir la propreté des conteneurs maritimes.

³ Plan de travail et de budget pour la proposition de projet sur le commerce électronique de la CIPV, document CMP 2019/16: "https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2019/02/16_CPM_2019_eCommerce_project_proposal-2019-02-01.pdf".

- Il est nécessaire de diffuser des informations sur les conteneurs maritimes et les meilleures pratiques à cet égard. Une stratégie de communication et des matériels destinés à des publics spécifiques seront ainsi élaborés.
- Les lignes directrices et l'étude relatives à la propreté des conteneurs maritimes ont été approuvées et seront diffusées sous peu auprès des parties contractantes.

4.4. Établissement d'indicateurs de réussite pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action complémentaire aux fins d'évaluation et de gestion des menaces liées aux organismes nuisibles qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes.

5 RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DE LA PROMOTION

5.1 Améliorer la communication de la CIPV

5.1. Ces derniers mois, le secrétariat de la CIPV a collaboré étroitement avec le Bureau de la communication de la FAO pour améliorer la qualité et étendre la diffusion de ses communications. Ces efforts ont conduit à une plus grande couverture médiatique et à l'augmentation des interactions sur les réseaux sociaux.

5.2. Le secrétariat de la CIPV a mené à bien des activités en rapport avec le thème annuel 2018 de la CIPV (santé des végétaux et protection de l'environnement) en organisant un séminaire thématique lors de la réunion d'octobre 2018 du Groupe sur la planification stratégique, ainsi qu'une réunion de fonctionnaires chargés de l'information sur les conventions relatives à la biodiversité, qui ont permis de rassembler des idées en vue d'une campagne de communication mondiale.

5.3. Le secrétariat de la CIPV a collaboré en 2017 avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans le cadre de l'initiative de gestion des connaissances relatives à des accords environnementaux multilatéraux lancée par ce dernier, pour créer un cours d'apprentissage en ligne intitulé "Introduction to the International Plant Protection Convention" ("Cours d'introduction à la Convention internationale pour la protection des végétaux"). Le cours est disponible sur la plate-forme d'apprentissage en ligne InforMEA.⁴

5.4. Ce cours de deux heures, créé récemment, est gratuit. Il comprend quatre leçons; chacune comporte un module interactif, des documents additionnels et un document au format pdf. Le contenu fondamental de ces leçons est complété par des vidéos, des publications et d'autres ressources sur le Web. Ce cours a été conçu pour des apprenants qui n'ont aucune connaissance préalable de la CIPV, tels que de nouveaux employés d'ONPV, des fonctionnaires, des scientifiques, des journalistes, etc., et peut être utile en préparation de l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020. Une fois le cours terminé avec succès, les participants reçoivent un certificat.

5.5. Le secrétariat de la CIPV a aussi travaillé sur un cours d'apprentissage en ligne sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports qui incombent aux points de contact de la CIPV et à leurs éditeurs, qui devrait être mis à disposition cette année.

5.2 L'Année internationale de la santé des végétaux

5.6. Les activités de communication et de promotion ont aussi ouvert la voie à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 2018, d'une résolution proclamant l'année 2020 Année internationale de la santé des végétaux. Ces activités comprenaient plusieurs manifestations, une réception à la Mission de la Finlande auprès des Nations Unies à New York qui a rassemblé de nombreuses personnes et une activité parallèle à la quatorzième Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

5.7. L'Année internationale de la santé des végétaux permettra de mieux faire connaître la contribution de la santé des végétaux à la réalisation des Objectifs de développement durable. Elle permettra aussi de mieux faire connaître et de renforcer le rôle du secrétariat de la CIPV et des

⁴ Cours d'apprentissage en ligne "Introduction to the International Plant Protection Convention" (en anglais uniquement): <https://e-learning.informe.org/course/view.php?id=43>.

organisations nationales et régionales de la protection des végétaux en matière de préservation de la santé des végétaux.

5.8. La troisième réunion du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux de la CIPV a eu lieu en novembre 2017, au siège de la FAO, à Rome (Italie). Le Comité directeur a considérablement progressé sur le plan de travail dans le domaine de la communication autour de l'Année internationale de la santé des végétaux et sur l'élaboration du programme de ladite année. Les gouvernements ont été encouragés à appuyer le projet de la Finlande visant à faire de 2020 l'Année internationale de la santé des végétaux quand il serait présenté à la session de 2018 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

6 L'ANNÉE À VENIR

6.1. L'année 2019 sera également importante pour la CIPV, car elle sera celle de la mise en œuvre du prochain thème annuel de la CIPV "Santé des végétaux et renforcement des capacités" à l'horizon 2020. Parmi les nombreuses tâches et activités prévues pour 2019, certaines des activités principales sont les suivantes:

- *s'employer* à faire connaître le thème annuel de la CIPV "Santé des végétaux et renforcement des capacités";
- *promouvoir* la planification stratégique de la CIPV pour la période 2020-2030 qui sera présentée à la CMP-14 (2019) pour faire l'objet d'une approbation conditionnelle;
- *mettre en place* une stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires;
- *réfléchir* à la façon d'aller de l'avant en ce qui concerne les normes pour les produits et les filières.

6.2. Le secrétariat de la CIPV saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude la plus sincère au secrétariat du Comité SPS de l'OMC pour son appui sans faille et son étroite coopération.

Le présent document a été préparé par le secrétariat de la CIPV et porte sur les activités menées de novembre 2018 à février 2019.
